



BUREAU EXECUTIF
16 JUIN 2009
Relevé de décisions

Présents : JP Champion – JC Méric - D Tincelin- J Kerhoas- H Bacchini – JP Churet - C Fourichon- C Peyras- E Marliot- P Gouard- S Lasseaux – H Giraud-- B David-- M Bouvet –B Bonneau - JL Denecheau –C Fontaine- J Cathelineau

Décisions	Thèmes et Commentaires
1	VIE FEDERALE
1-1	<u>Approbation des relevés de décisions du BE du 25 mai 2009 et Relevé des points du Comité Opérationnel du 14 mai 2009</u>
Décision 1	Le BE adopte les relevés de décisions du BE du 25 mai 2009 et les points du Comité Opérationnel du 14 mai 2009.
1-2	<u>Suite collaboration FFVoile / Faire Savoir– définition des enjeux stratégiques de la FFVoile</u>
Décision 2	Le BE doit se prononcer avant le 25/06/2009 date de la prochaine réunion FFVoile/Faire Savoir
1-3	<u>Points licences</u>
Info	<p>A la même date que l'année dernière (15 juin) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 961 licences jeunes supplémentaires, - 1531 licences adultes supplémentaires, <p>Sachant que l'expérimentation licences en Haute Normandie est intégrée dans ces chiffres. Le BE constate néanmoins, que même en retirant les chiffres de l'expérimentation de la ligue Haute Normandie, les chiffres restent en augmentation par rapport à la même période de l'an dernier</p>
1-4	<u>Echéancier réunions institutionnelles 2009-2012 « sujets récurrents »</u>
Info	Le BE prend connaissance du rétroplanning annuel des sujets récurrents à traiter au cours des principales réunions institutionnelles, ce document devant

	encore être complété par plusieurs départements/commissions pour le prochain BE. Le BE souhaite que la présentation fasse apparaître une page par année et ce pour quatre ans. (annexe 1)
1-5	<u>Affiliations</u>
Décision 3	Le BE décide d'affilier définitivement l'association « Pirogue à Voile » dans la ligue de Nouvelle Calédonie.
1-6	<u>Budget</u>
Info	Concernant la Convention d'Objectifs, un rendez vous avec le Ministère est prévu pour rediscuter si possible certaines lignes, dont notamment l'inshore, la course au large, et les relations internationales. Ce sujet sera réinscrit au BE de juillet ou de septembre selon la date du RDV avec le Ministère
2	DEPARTEMENT HABITABLE
2-1	<u>Dérogation centre d'excellence national course au large Challenge Espoir Bretagne</u>
Décision 4	Le BE délègue au Centre d'excellence national de course au large de Port la Forêt l'organisation de l'épreuve spécifique de la sélection « Challenge Espoirs Bretagne » du 12 au 18 octobre 2009. Cette structure inscrira l'épreuve au calendrier officiel de la FFVoile et signera la déclaration aux affaires maritimes ainsi que les autres formalités administratives pour le compte de la FFVoile.
2-2	<u>Classes participant au Championnat de France Monotype Habitable (CFMH)</u>
Décision 5	Le BE entérine la participation au CFMH 2009 des classes suivantes : Corsaire, Open 5.70, Surprise, Melges 24, Go Neptune 6.25, J 24, First Class 31.7 et l'invitation de la Classe Longtze.
2-3	<u>Point sur la commission calendrier des grandes courses au large et océaniques et évènements médiatiques</u>
Info	La première réunion de la commission s'est tenue le 16 juin 2009 avec l'ordre du jour suivant : la composition définitive de la commission, le conflit PRB, et les procédures relatives au calendrier des grandes épreuves océaniques et médiatiques.
Décision 6	De sorte qu'il est proposé au BE qui l'accepte, la composition suivante de la commission calendrier des grandes courses au large :

Au titre de la FFVoile

Jean Pierre CHAMPION FFVoile	Président de la commission – Président
Bernard BONNEAU réglementation	Animateur de la commission – Cadre
Henry BACCHINI	VP Habitables
Jean Luc DENECHAU	Président CCA
Denis HOREAU	Membre CA
Jacques LEHN océanique	Chairman Comité ISAF Offshore et
Christian PEYRAS	Membre BE - Réglementation
Loïc PEYRON	Membre CA
Denis REBUFFAT	Membre CA - Juriste
Marc BOUVET	Cadre - Habitables
Bernard DAVID	Cadre – Juriste
Christian LE PAPE	Cadre – Directeur Pôle France course au large

Au titre d'organisateur

Pierre BOJIC	Pen Duick
Christophe VIEUX	Grand Pavois Organisation
Yvan GRIBOVAL	SolOcéane
Sophie VERCELETTO	Vendée Globe
Claire DE CREPY	Solitaire du Figaro

Au titre de classe

Jacques FOURNIER	Class40
Henri GRAVELEAU	Figaro Bénéteau2
Lucas MONTAGNE	Classe Mini
Dominique WAVRE	IMOCA
Franck Yves ESCOFFIER	Multi50

Décision 7	Il sera proposé lors du prochain BE puis CA, un cadre réglementaire délimitant les épreuves dont l'inscription au calendrier impose d'en passer par l'autorisation de la commission calendrier des grandes courses au large et océaniques et événements médiatiques
3	HAUT NIVEAU
3-1	<u>Vente de Matériel Haut Niveau</u> Le BE autorise la mise à la vente du matériel suivant :
Décision 8	<ul style="list-style-type: none"> - Star Lillia 8270 de 2006 au prix de 25 000 €, - Matériel RSX (flotteurs, ailerons, dérives) au prix du marché, Information au BE de la vente d'une remorque pour 500 €.
4	COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE
4-1	<u>Ajout épreuves Match Racing convention d'arbitrage</u>
Décision 9	Le BE valide l'ajout des critères suivants pour les compétitions soumises à convention d'arbitrage pour 2010 : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les compétitions de MR de grade 1 à W, le président du comité de course et le « Principal Race Officer (PRO) » (lorsqu'il est désigné par la FFVoile) seront indemnisés dans le cadre de la signature d'une convention d'arbitrage entre l'organisateur et la FFVoile, - Le montant de son indemnisation sera celui décidé par le BE pour l'ensemble des conventions d'arbitrage.
5	MISSION FORMATION DE L'ENCADREMENT
5-1	<u>Résultat d'expertise sur la demande d'habilitation stage de survie ISAF de la SN MARSEILLE</u>
Décision 10	Le BE de la FFVoile après avoir pris connaissance du rapport d'expertise de Jacques CATHELINÉAU missionné à cette fin, entendu la volonté affirmée des dirigeants de l'association, lesquels ont pris connaissance des documents ISAF, valide l'habilitation par la FFVoile de l'association Société Nautique de Marseille (SNM) dont le siège social se situe à Marseille, pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G ». <p>La SNM fournira à la FFVoile au plus tard deux mois avant le début de chaque session, le programme et l'organisation de la session. Elle délivrera les certificats de stage suivant le formulaire approprié, et communiquera après chaque session à la FFVoile la liste des candidats ayant suivi le stage avec succès. La FFVoile communiquera les coordonnées du centre habilité SNM sur</p>

	<p>son site internet.</p> <p>Cette Habilitation est délivrée pour une période de un an et renouvelable par tacite reconduction. Cette Habilitation peut être retirée à tout moment, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ne seraient pas conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que la SNM ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.</p>
Décision 11	<p>LE BE souhaite par ailleurs que pour le prochain BE, Jacques Cathelineau puisse proposer au vote du BE, une procédure de contrôle de l'activité « stage de survie » des structures habilitées par la FFVoile</p>
6	DIVERS
6-1	<u>Point sur le Grenelle de la Mer</u>
Vote CA	<p>Le BE valide la proposition de contribution de la FFVoile au groupe III du Grenelle de la Mer « Partager la passion de la mer » et la proposera au vote du CA.</p>
Décision 12	<ol style="list-style-type: none"> I. Donner à tout jeune français, dans le cadre scolaire, une connaissance de l'environnement maritime au travers de la pratique des sports nautiques II. Renforcer la dimension connaissances et protection de l'environnement dans les formations à la pratique des sports nautiques organisées pour des clientèles touristiques et de loisirs III. Dans le cadre de 'l'accompagnement éducatif » préconisé par le Ministère de l'éducation nationale, multiplier les séjours dans les centres nautiques disposant d'un hébergement pour les jeunes en difficulté IV. Faire du réseau des bases nautiques des lieux exemplaires dans la mise en application des principes environnementaux du développement durable V. Développer une offre de formation à la voile à destination de publics adultes intégrant connaissances de l'environnement, sens marin et culture maritime
6-2	<u>Réglementation Sorties collectives en mer dispensées par les clubs de voile</u>
Info	<p>Information au BE d'une note rédigée avec la Direction des Sports relative au problème de la pratique encadrée à bord de supports collectifs dispensée par des clubs de voile qui se voient opposer la réglementation relative aux navires d'utilité collective par l'administration des affaires maritimes.</p> <p>Cette note fera l'objet d'une discussion avec la Direction Générale des Affaires Maritimes.</p>